



**AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT**

## LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

2025



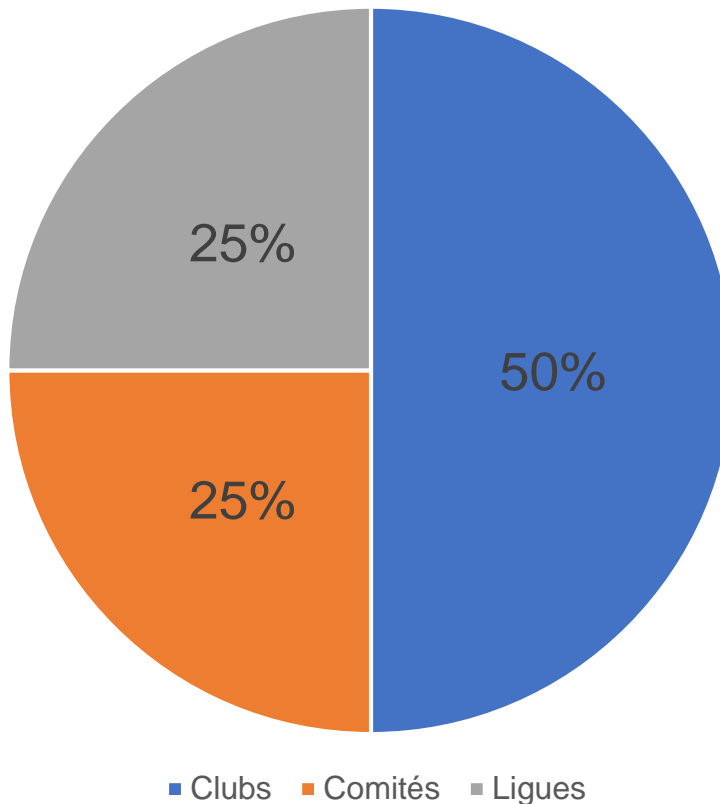


# Les règles de répartition entre les différents échelons

2025 : la stratégie de l'année n-1 est maintenue

Flécher en amont de l'instruction des dossiers, les crédits :

50% vers les clubs, 25% vers les comités départementaux, 25% vers les ligues



## ➤ Scénario 1 : l'association a réalisé l'action en 2024

L'association souhaite déposer une nouvelle demande en 2025



L'association doit déposer le CRF lors de cette demande

L'association ne souhaite pas déposer une nouvelle demande en 2025



L'association doit déposer le CRF avant le 30/06/2025



La fédération analyse le CRF au regard des critères d'évaluation qu'elle aura fixés\*



En cas de subvention non justifiée ou partiellement utilisée et sur proposition de la fédération avant le 31/10/2025, l'ANS procédera à une demande de reversement

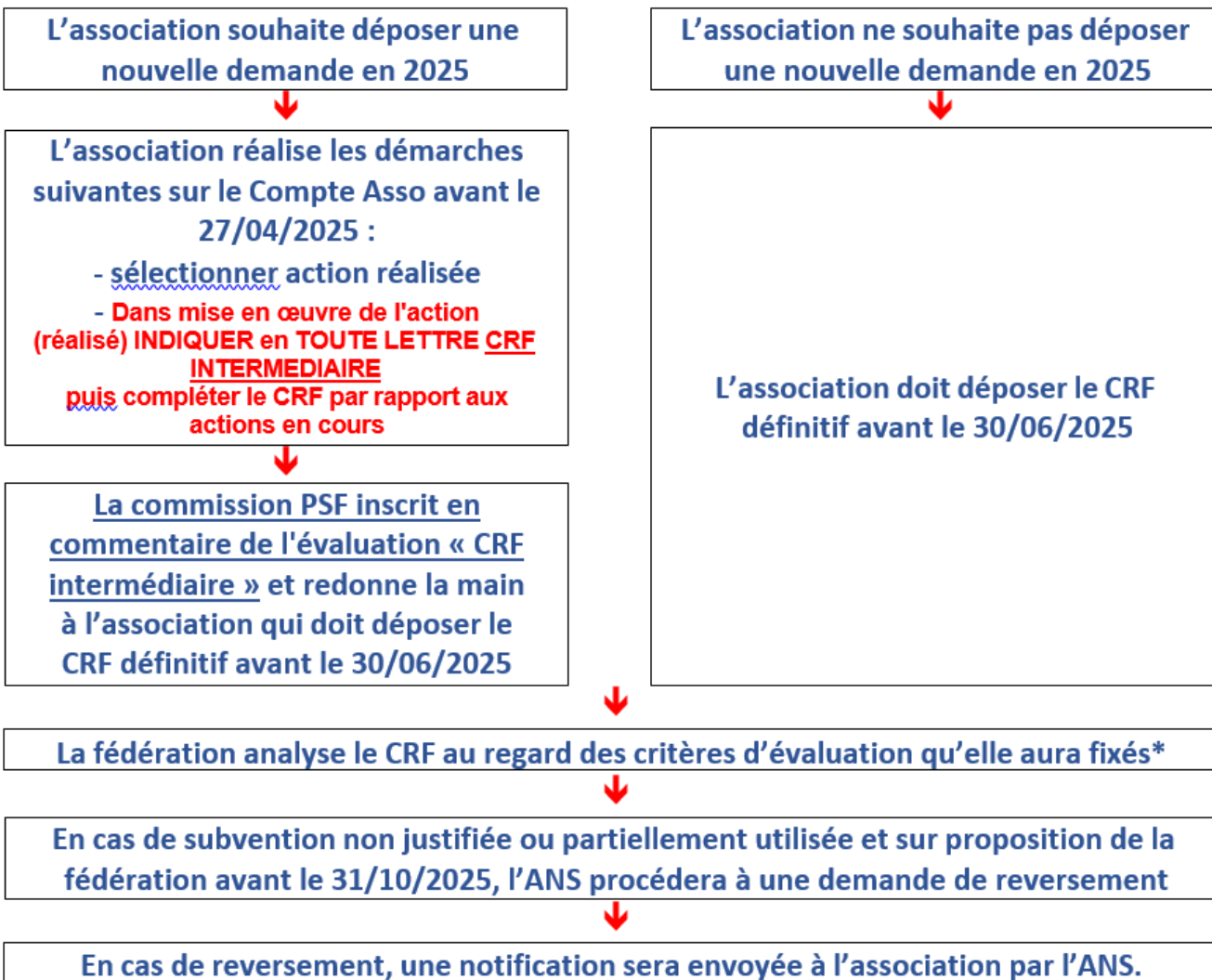


En cas de reversement, une notification sera envoyée à l'association par l'ANS.

\*Cf. grille d'évaluation en annexe 1.

# Les différents scénarios

- Scénario 2 : l'association a commencé l'action mais ne l'a pas encore terminée et va la terminer au cours du 1er semestre 2025



- **Scénario 3 : l'association n'a pas commencé l'action et sait qu'elle ne pourra pas la terminer au cours du 1er semestre 2025**

**L'association souhaite déposer une nouvelle demande en 2025**



**L'association réalise les démarches suivantes sur le Compte Asso :  
- sélectionner action NON réalisée avant le 27/04/2025**



**La commission PSF inscrit action non réalisée dans l'évaluation**



**En cas de subvention non réalisée, l'ANS procédera à une demande de reversement**



**En cas de reversement, une notification sera envoyée à l'association par l'ANS.**

**L'association ne souhaite pas déposer une nouvelle demande en 2025**



**L'association réalise les démarches suivantes sur le Compte Asso :  
- sélectionner action NON réalisée  
Et transmettre le CRF avant le 30/06/2025**

Item	Critères d'évaluation	Menus déroulants Excel
<b>Déroulé de l'action</b>	L'action réalisée est conforme à l'action prévue	CONFORME
	Des adaptations ont été apportées, mais l'action reste en lien avec le dispositif et les objectifs visés	AJUSTEMENT
	L'action ne correspond pas du tout à l'action prévue	NON CONFORME
<b>Budget de l'action</b>	La subvention réalisée doit être égale à la subvention accordée	Cellule en rouge si le montant n'est pas exact
	Budget dépensé égal ou supérieur au budget prévisionnel	EGAL ou SUP
	Budget dépensé inférieur au budget prévisionnel voir % Prévisionnel / Réalisé (à pondérer par rapport % subvention accordée / subvention demandée)	INFÉRIEUR
<b>% PSF du budget de l'action</b>	Conforme à la règle	Moins de 80% du budget de l'action
	Subvention trop importante par rapport au budget de l'action	Plus de 80% du budget de l'action
<b>% de subvention publique</b>	% de fonds publics Inférieur à 50 %	Inférieur à 50 %
	% de fonds publics acceptable	Entre 50 et 80 %
	% de fonds publics trop importants	Au-dessus de 80 %

Évaluation finale	Critères	Evaluation
<b>ACTION</b>	Si action conforme, budget égal ou supérieur <b>Reversement =0</b>	Action réalisée
	Si budget inférieur et % de fond publique au-dessus de 80 % Analyser les chiffres plus finement, <b>proposer éventuellement un reversement partiel de la subvention</b>	Action partiellement réalisée
	Pas de budget, <b>reversement total de la subvention</b>	Action non réalisée
<b>OBJECTIF</b>	L'association a atteint ou dépassé les indicateurs chiffré qu'elle s'était fixée	Objectif atteint
	L'association n'avait pas annoncé d'indicateurs chiffrés ou ne les a pas atteints.	Objectif non atteint
<b>Cas particulier</b>	A la lecture du compte rendu financier vous n'arrivez pas à évaluer l'action. Vous pouvez demander <b>un reversement partiel ou total de la subvention</b>	Action impossible à évaluer
	L'association n'a pas transmis son CRF via Le Compte Asso Le <b>reversement correspond à la totalité de la subvention reçue.</b>	Évaluation non reçue